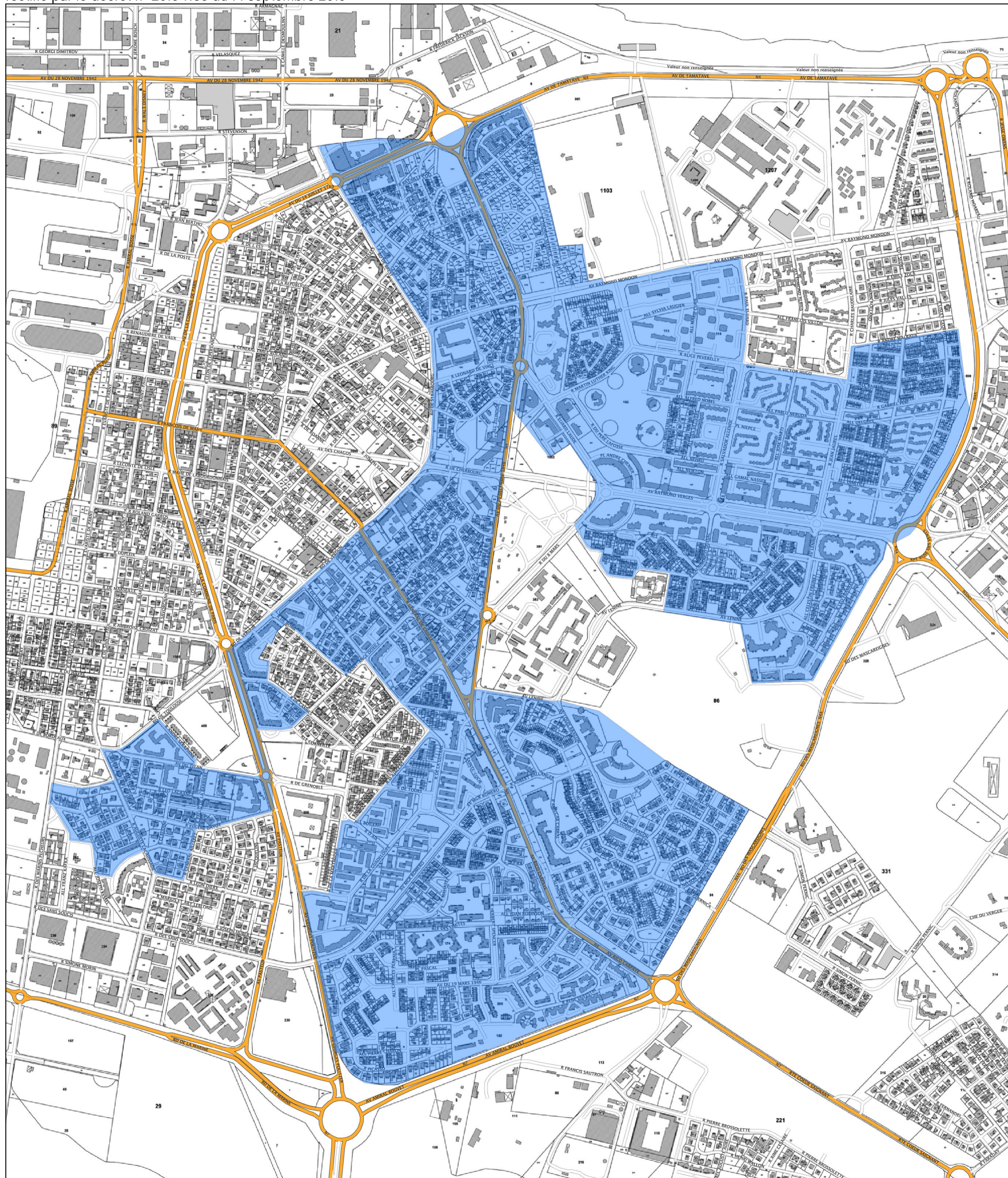




Département : La Réunion
Commune(s) : Le Port
Quartier : 1ère et 2ème Couronne

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/6 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014
rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015



Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge